

L'an deux mil vingt-trois, et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUSSELLE Alain.

Étaient présents : Messieurs Alain ROUSSELLE, David DAROUX, Rémi HAREL (arrivé à 18h42 au point 3 de l'ordre du jour), Mesdames Raymonde MARTIN, Virginie FABRE-LOUVET, Evelyne MIGNOT ;

Étaient absents excusés : Mr Patrick MIGNOT, Mme Natacha BOUQUIN

Procuration (s) : Mme Natacha BOUQUIN donne pouvoir à Mme Raymonde MARTIN
Mr Patrick MIGNOT donne pouvoir à Mme Evelyne MIGNOT

Madame Virginie FABRE-LOUVET a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité

I) Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Raymonde MARTIN, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus :	6 427.06
	Réalisé :	2 474.66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	6 247.06
	Réalisé :	6 247.06
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement :	0,00
	Fonctionnement :	3 952.40
	Résultat global :	3 952.40

Voté à l'unanimité

II) Vote du Compte de Gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de la Trésorerie de Breteuil/Crèvecœur-le-Grand accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif du CCAS d'Auchy-la-Montagne ;

Le CCAS, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

III) Affectations des résultats 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 474.66
- un excédent reporté de :	5 427.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 952.40
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	3 952.40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 952.40
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Voté à l'unanimité.

IV) Vote du budget 2023

Monsieur le Président présente aux membres présents un projet concernant le budget primitif 2023.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 en équilibre comme suit :

Investissement :

Dépenses :	0,00€
Recettes :	0,00€

Fonctionnement :

Dépenses : 5 952.40€

Recettes : 5 952.40€

Voté à l'unanimité.

V) Informations diverses

Opération Brioches

Monsieur le Président donne le bilan de l'opération brioches qui a eu lieu le samedi 8 octobre 2022.

Il y a eu 120 brioches d'achetées et de vendues, soit un bénéfice de 300€ qui ont été transmis à l'APEI.

Le CCAS remercie les habitants pour l'accueil qu'ils ont reçu.

Aide financière 2021

Monsieur le Président, informe que l'aide financière de 1 500€ en prêt a été remboursé dans son intégralité.

VI) Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20